

prêts de fonds publics. En réalité, certaines de ces institutions, a dit le ministre, s'en tiennent encore à la proportion de 23 p. 100. J'approuve entièrement que la Chambre avance de l'argent en vue de la construction d'habitations, mais je trouve des plus regrettable que le soin de décider finalement quelles seront les catégories de gens à en profiter soit laissé à des intérêts financiers.

Avec sa sincérité et son sens humanitaire habituels, le ministre a pris une attitude exceptionnellement noble pour nous dire que le gouvernement allait mettre à la disposition des futurs propriétaires les moyens de financer l'achat de leurs propres maisons. J'ai pensé qu'il envisagerait ce problème sous un bel angle socialiste et que le gouvernement irait au plus vite pour assurer les fonds nécessaires et donner aux Canadiens les moyens de posséder leurs propres foyers. Cependant, il a changé d'idée assez vite dès qu'il a pensé à l'entreprise dite libre; n'a-t-il pas dit, en effet, que même si le gouvernement veut aider les jeunes Canadiens à devenir propriétaires de leurs maisons et même s'il est bien décidé à faire tout son possible en ce sens, il n'a cependant pas l'intention de devenir le principal fournisseur de prêts, pour la construction de maisons, dont le gros devra venir des prêteurs privés. Si je ne me trompe, il a parlé de 1,400 millions à trouver quelque part d'ici un an.

Nous ne pouvons que supposer que l'origine de cet argent sera la même que les années précédentes, c'est-à-dire qu'il viendra d'institutions privées de prêts, de sociétés financières et de banques. Le ministre doit savoir de par ce qui est arrivé au gouvernement libéral et à son propre gouvernement, et de par sa propre expérience dans l'administration de son ministère, que ces institutions ne prêtent des fonds à la construction de logements que lorsqu'elles peuvent réaliser un bénéfice. Si elles constatent, comme elles l'ont fait par le passé, qu'il est plus avantageux de placer leurs fonds dans d'autres domaines, elles le feront et négligeront la construction de logements.

La question à se poser est, par conséquent, de savoir comment faire pour que ce domaine leur soit avantageux. Je crois que c'est en janvier 1957, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, que le ministre des Travaux publics d'alors, M. Winters, a découvert la manière d'assurer des bénéfices plus élevés aux institutions privées de prêts et aux banques qui placeraient leurs fonds dans la construction de logements. La solution consistait à hausser le taux d'intérêt, qu'il a, par conséquent, élevé à 6 p. 100. Il a expliqué qu'il s'attendait que les banques et autres institutions de

prêts se sentent encouragées à prêter davantage, aux termes de la loi. Cela revient exactement à ce que le ministre a dit hier en d'autres mots. L'ex-ministre a dit qu'il n'était ni possible ni souhaitable de diminuer le taux d'intérêt des prêts destinés à la construction de maisons, dans le cas des particuliers désireux d'emprunter, parce que, a-t-il dit, si l'État et la Société centrale d'hypothèques et de logement abaissaient le taux d'intérêt, les institutions privées de prêt cesseraient d'avancer des fonds pour la construction de maisons; elles n'abaisseraient pas leur taux d'intérêt comme elles le devraient, parce qu'elles trouveraient plus avantageux de placer leur argent ailleurs.

Que faut-il déduire de cela, sinon que les institutions privées de prêt, les banques et les maisons de finance, ont la haute main sur le taux d'intérêt, et cela est vrai dans le cas des prêts destinés à la construction de maisons, qu'il s'agisse des fonds de l'État, comme le prévoit le projet de résolution à l'étude, ou de fonds provenant de source privée. Si le gouvernement doit être pendu aux basques des financiers et institutions de prêts pour la fixation du taux d'intérêt, la seule solution consiste donc, lorsque ces financiers et ces institutions décident de ne pas affecter plus de fonds à la construction ou lorsque le gouvernement fédéral décide qu'il ne peut en affecter davantage, à porter l'intérêt à plus de 6 p. 100, taux actuel, afin d'obtenir les fonds nécessaires. Qu'advient-il, dans ce cas-là? On verra la dette que portent les citoyens ordinaires qui s'achètent ou se construisent une maison devenir bien plus lourde à porter qu'elle ne l'est actuellement.

Le ministre a terminé sa déclaration hier par un coup d'œil étincelant sur la situation du logement, laquelle avait trait à une ou deux observations faites pendant les dernières élections. Je crois qu'il a dit que les banques et autres institutions de prêts avaient "entrevu l'idéal". Je suis sûr qu'elles ont entrevu l'idéal, et il ne s'agissait pas d'un point de vue nécessitant des doubles foyers, —il s'agissait de voir des taux d'intérêt élevés, la possibilité d'extraire encore plus d'argent des citoyens du pays, une fois que ces derniers seront en mesure d'acheter et de posséder une maison et d'assurer pour eux et leurs familles toutes les choses que nous voudrions qu'ils aient.

Avant d'aller plus loin, —j'anticipe peut-être en me fondant sur une observation faite hier par un honorable député du parti conservateur, —et pour calmer leur impatience, peut-être devrais-je préciser notre attitude à l'égard de cette résolution. Moi-même et mon groupe acceptons cette résolution, mais seulement en ce qui concerne le montant